

Questions orales

Nord canadien. Au cours de la visite qu'il a effectuée l'automne dernier chez les Indiens de Bigstone à Wabasca, le ministre a promis à leur chef, William Beaver, qu'il leur accorderait une aide financière pour que leur scierie continue de fonctionner et qu'ils puissent poursuivre les programmes existants. Les Indiens attendent toujours. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il va tenir ses promesses et accorder l'aide en question?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le député vient de le dire, j'ai informé les fonctionnaires de mon ministère que je souhaitais voir accorder une aide à cette bande en raison des problèmes graves qu'elle connaissait. Je pensais que les mesures nécessaires avaient été prises. Il semble que ce ne soit pas le cas. Je vais donc m'informer et j'en reparlerai au député.

M. Shields: Madame le Président, les promesses en question ont été faites il y a cinq mois. Aujourd'hui, la bande Bigstone risque de perdre son quota de bois d'œuvre. Les grumes risquent de pourrir dans les bois pendant l'été. Les ouvriers de la scierie ont tous été licenciés. Le bureau de la bande a été fermé et ses employés ont eux aussi été licenciés. N'est-ce pas là l'exemple même d'une promesse en l'air? Le ministre ne pourrait-il pas faire quelque chose à ce sujet, ou bien n'est-ce là qu'une vaste campagne publicitaire à coups de discours du même acabit prononcés par tous les ministres de la Couronne dans le nord-est de l'Alberta?

M. Munro (Hamilton-Est): Le député sait, madame le Président, que c'est faux et que nous sommes vraiment préoccupés par la situation financière désastreuse de la bande du chef William Beaver. La Chambre est probablement au courant des déboires avec le personnel chargé de la comptabilité et des vérifications. Mon ministère en a d'ailleurs été saisi, mais les crédits sont limités pour l'année financière en cours. Nous allons tâcher d'accorder une aide au titre de la prochaine année financière débutant le 1^{er} avril. Je suis conscient de l'urgence du problème et vais me renseigner pour savoir où en sont les choses.

LES FONDS PRÉVUS POUR FAVORISER LA CONDITION PHYSIQUE
ET LE SPORT AMATEUR

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction quand le comité constitutionnel a accepté des amendements au sujet des droits des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: J'ai été très impressionné quand le «p'tit gars» de Shawinigan, le ministre de la Justice, et le comité constitutionnel ont accepté les paragraphes (1) et (2) de l'article 33 qui concerne les droits des autochtones. Et c'est à la suite de cela que j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourquoi le ministre refuse-t-il de verser à la Fraternité nationale des Indiens le 1.2 million prévu dans le budget des dépenses pour favoriser la condition physique et le sport amateur, un programme qui relève maintenant du portefeuille du ministre?

• (1510)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, l'argent nécessaire à la mise en œuvre de ce programme appartient au budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, car depuis toujours, ce programme est considéré comme une mesure d'hygiène préventive. Comme on l'a dit, c'est le Parlement qui vote le budget de mon ministère et le Parlement n'a autorisé aucune dépense à cet égard. Par conséquent, si mon ministère décidait de dépenser de l'argent pour ce programme, il devrait le soustraire à d'autres programmes destinés aux Indiens et pour lesquels le Parlement a voté des crédits. La totalité des fonds qu'on nous a alloués a déjà été engagée. Le député aimera sans doute savoir qu'une bonne partie de nos fonds servent, comme toujours, à des activités de loisir. Les crédits auxquels le député fait allusion servent surtout à former des athlètes, et comme c'est une chose dont nous nous occupons, mon ministère consacre déjà des sommes à cette fin.

M. Paproski: Ce n'est pas vrai, John.

* * *

[Français]

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 19 février 1981

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. R. McIntyre, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 19 février, à 17 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.